

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CS1722

présenté par
M. Bentz et M. Dessigny

ARTICLE 15

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« l'aide à mourir »

les mots :

« le suicide assisté ou l'euthanasie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

« Mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde, écrivait Albert Camus. »

Les deux pratiques décrites à l'alinéa correspondent respectivement au suicide assisté et à l'euthanasie.

Il convient donc de rétablir ces deux vocables qui sont connus des Français.